

**DEMANDE PRÉALABLE  
DE LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE**

Nom

Prénom

Adresse

Tel

Courriel

Représentant l'association :

Siège social :

Souhaiterai louer la salle :

- Cinéma Giono (127 personnes maximum)
- Guillot grande salle (49 personnes maximum)
- multigénérationnelle (49 personnes maximum)
- sagittaire (49 personnes maximum)
- salle des fêtes (300 personnes maximum)

Pour l'organisation de :

Qui aura lieu le :

**MODALITE DE RÉSERVATION**

Les salles sont à réserver à la mairie de Clelles :

- Soit sur format papier les jours d'ouverture de la mairie (formulaire à l'accueil)
- Soit par mail à l'adresse suivante : [location@clelles.fr](mailto:location@clelles.fr)

Les demandes seront traitées le mardi matin.

Pour finaliser la demande, vous recevrez par mail (ou par courrier) une convention à remplir et la liste des documents à fournir (convention datée et signée, chèque de paiement de la location, chèque de caution, attestation d'assurance).

Pour les associations, collectivités amenées à utiliser régulièrement les salles, une convention annuelle sera établie en début d'année scolaire.

En cas d'usage par un particulier mineur, une co-signature de la convention par un parent sera demandée.

La location des salles fait l'objet d'une redevance. Le règlement est à établir à l'ordre du Trésor Public.

Les clés sont à récupérer en mairie pendant les heures d'ouvertures au public et à remettre dans la boîte aux lettres de la mairie après utilisation.

Lorsqu'un état des lieux est prévu (repas familiaux, fêtes, concert...), les clefs seront remises à cette occasion.

Toute annulation doit faire part d'une information immédiate auprès de la Mairie (04 76 34 40 89), au plus tard 48 heures avant.

### **BON USAGE DES LOCAUX**

Il est rappelé selon le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 qu'il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

Les utilisateurs de la salle devront faire un usage respectueux des locaux.

L'organisateur s'engage à rendre les locaux propres (sols, tables, chaises...), fermer les fenêtres.

Les tables ne seront pas pliées, mais seulement rangées. Les chaises seront empilées.

Les déchets seront évacués par l'utilisateur.

### **USAGE NOCTURNE**

Lors de la réservation pour des repas familiaux, fêtes, activités sonores, la musique est autorisée dans le respect du voisinage et sous les conditions suivantes :

- Fermeture des portes et fenêtres et usage de la musique uniquement dans les locaux ;
- Pour la salle Guillot, la nuit, fermeture des volets donnant sur la rue ;
- Fin de la musique à deux heures.

### **TARIFS**

Salles Sagittaire, Guillot et multigénérationnelle :

Association Activité hebdomadaire : 80 euros forfait annuel

Association Clelloise activité ponctuelle : gratuit

Mini stage 2 jours payant : 30 euros

Entreprise / particulier : 60 euros/jour

Caution : 150 euros

Salles Giono :

Association Locale journée : 30 euros/jour

Association Extérieur : 50 euros/jour

Entreprise / CE/ particulier : 100 euros/jour

Caution : 150 euros

Salles de fêtes :

	1 jour	2 jours	Week-end
Association Clelles	100€	200€	200€
Particulier Clelles	150€	200€	350€
Association Extérieur	250€	250€	250€
Particulier extérieur	250€	300€	600€
Entreprise /CE	250€	300€	500€

Caution : Salle 800 euros et ménage 150 euros

Forfait Chauffage : 250 euros (du 15/09 au 15/05).

Association de Clelles : gratuité pour 1 utilisation par an.

Week-end : mariage, anniversaire, séminaire, festival... (remise des clefs vendredi soir, restitution lundi matin).